

Image not found or type unknown



Demande de condition de reprise personnel nettoyage

Par **KGB333**, le **25/07/2019** à **17:01**

Bonjour, je suis embauchée par une société de nettoyage pour le ménage d'une école depuis plus de six mois et ma société a perdu le marché je devrais être reprise car plus de 30% de mon temps de travail sur l'école or l'appel d'offre ne va démarrer que deux mois après le fin de l'autre qui est mon employeur durant ces deux mois ? que dois je faire ?
J'espère que vous allez m'aider à y voir plus clair.
J'attends votre réponse

Par **morobar**, le **25/07/2019** à **19:25**

Bonjour,
L'annexe 7 de la convention prévoit d'autres conditions que le seul impact sur votre temps de travail.
En outre vous n'avez pas l'obligation d'accepter ce transfert de personnel.
Si vous optez pour le transfert, vous serez avisé aussi bien par votre employeur actuel que par le nouveau, puisque vos droits à CP vont suivre...